

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 JUIN 2020

À une séance spéciale du conseil municipal légalement tenue le 22 juin 2020, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers :

Claude Martel
Josée Crane
Tony Potvin
Annie Lapointe
Caroline Roberge
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

Ouverture

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse
 2. Autorisation de siéger à huis clos
 3. Renonciation à l'avis de convocation
 4. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
 5. Autorisation de signature de bail – Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques
 6. Autorisation de paiement - Magéco LMG
 7. Autorisation de paiement - Groupe Géos
 8. Ouverture des soumissions – Descente de bateaux
 9. Demande au règlement PIIA no 18-22 – 256, rue Principale
 10. Autorisation de paiement- Stéphane Audet, paysagiste
 11. Régularisation de localisation de terrains et chemins
 12. Enseigne halte routière
 13. Épandage de calcium
 14. Période de questions
 15. Levée de l'assemblée
-

OUVERTURE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

Résol. 20-130

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020, puis jusqu'au 23 juin;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

3.
Résol. 20-131

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation et d'accepter de discuter des sujets à l'ordre du jour.

ACCEPTÉE

4.
Résol. 20-132

LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

5.
Résol. 20-133

AUTORISATION DE SIGNATURE DE BAIL – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité désire construire une rampe de mise à l'eau, installer un quai flottant et une passerelle sur pieux vissés;

ATTENDU QUE pour ce faire la Municipalité se doit d'obtenir une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la signature du bail visant à régulariser un lot de grève et en eau profonde servant au maintien d'une rampe de mise à l'eau, ainsi que d'un quai flottant avec une passerelle sur pieux vissés avec le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

6.
Résol. 20-134

AUTORISATION DE PAIEMENT - MAGÉCO LMG

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Tony Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels se terminant le 29 mai 2020 au montant de 17 100,27\$ plus taxes pour le remplacement des infrastructures de la rue Principale;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

7.
Résol. 20-135

AUTORISATION DE PAIEMENT - GROUPE GÉOS

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels se terminant le 31 mai 2020 au montant de 1 050\$ plus taxes pour les travaux d'eau et d'égout de la rue Principale;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

8.
Résol. 20-136

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DESCENTE DE BATEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a demandé des soumissions par invitation pour la construction d'une descente de bateaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission soit :

→ Entreprises Rosario Martel64 650\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Les Entreprises Rosario Martel, conditionnelle à l'obtention d'une subvention de la MRC du Domaine-du-Roy, au montant de 64 650\$ plus taxes.

ACCEPTÉE

9.
Résol. 20-137

DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA NO 18-22 – 256, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à remplacer une partie du revêtement extérieur sur la façade et sur les côtés de la maison par un nouveau vinyle imitant la brique de couleur grise au 256, rue Principale;

ATTENDU QUE la couleur et la texture des matériaux proposés s'intégreront bien au bâtiment ainsi qu'au milieu bâti existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Tony Potvin appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les travaux de rénovation proposés au 256, rue Principale car ainsi elle répondra aux critères du règlement du PIIA n° 18-22 du secteur.

ACCEPTÉE

10.
Résol. 20-138

AUTORISATION DE PAIEMENT- STÉPHANE AUDET, PAYSAGISTE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le premier paiement des services professionnels au montant de 26 554,65\$ plus taxes pour les travaux d'aménagement du parc Doyon;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

11.
Résol. 20-139

RÉGULARISATION DE LOCALISATION DE TERRAINS ET CHEMINS

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser une partie du chemin dans le secteur de la Pointe-Sphérique;

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser un terrain dans le chemin des Pignons;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire installer un piquet à l'intersection du chemin de la Montagne et la traverse;

ATTENDU QU'un certificat des localisations est nécessaire;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le mandat d'arpentage soit donné à Caouette, Thériault et associés afin de régulariser les situations proposées soit une partie du chemin de la Pointe-Sphérique, un terrain dans le secteur du chemin des Pignons et à l'intersection du chemin de la Montagne et de la traverse.

ACCEPTÉE

12.
Résol. 20-140

ENSEIGNE HALTE ROUTIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer la halte routière à l'entrée nord de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire changer l'affichage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Lettrage Flash de nous proposer un affichage.

ACCEPTÉE

13.
Résol. 20-141

ÉPANDAGE DE CALCIUM

ATTENDU QUE la Municipalité a fait pulvériser l'asphalte sur la route de l'Écluse;

ATTENDU QU'il y a beaucoup de poussière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de Groupe Perron Inc. pour épandre du calcium liquide sur la route de l'Écluse au coût d'environ 6 000\$ à 7 000\$ afin de faire un test.

ACCEPTÉE

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

15.
Résol. 20-142

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 19 h 40.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.